

**DEPARTEMENT DU GERS
DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----o-----
SEANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2014
-----o-----

Nombre de membres

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Ayant donné procuration : 2
- Votants : 28

Date de convocation : 6 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le douze juin à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETAIRE : M. Jean TRAMONT

ETAIENT PRESENTS : M. Gérard DUBRAC, Mme Marie – Paule GARCIA, M. Thierry SACRE, Mme Cécile LAURENT, M. Philippe BEYRIES, Mme Marie – Claude SEAILLES, M. Alexandre CARDONA, Mme Frédérique TURRO, M. Laurent BOLZACCHINI, Mme Marie SONINO, M. Jean TRAMONT, Mme Atika OUADDANE, M. Roël VAN ZUMMEREN, Mme Vanessa MARTIAL, M. Didier CHATILLON, Mme Rose – Marie MARCHAL, M. Alexandre BAUDOUIIN, M. Serge COTRET, Mme Lydia NOUAILLES, Mme Marie – Andrée DUCASSE, M. Bernard GALLARDO, Mme Françoise MARTINEZ, M. Alain PINSON, Mme Héléne DELPECH, M. Jean – François ROUSSE, Mme Geneviève SABATHIER

ABSENTS EXCUSES : Mme Corinne BAREILLE, M. Patrick GOUZNES, M. Didier HURABIELLE

ONT DONNE PROCURATION : Mme Corinne BAREILLE à Mme Marie – Paule GARCIA, M. Didier HURABIELLE à M. Jean TRAMONT

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

Procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2014

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 avril 2014.

Communication des décisions prises par délégation du conseil municipal

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal (code général des collectivités territoriales–article L2122-22) et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au maire

(inférieurs au seuil de 207 000 HT) et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres. Les tableaux de ces décisions sont joints en annexe.

Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTÉ, conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur du conseil municipal.

Dispositif de formation des élus

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités fixées par le règlement de formation concernant la formation des élus
FIXE les orientations de formation des élus d'après des thèmes à privilégier, savoir les fondamentaux de l'action publique, les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions, les formations favorisant l'efficacité personnelle (prise de parole, bureautique, gestion des conflits, ...)

DECIDE que les frais de formation sont déterminés, comme suit : les frais de déplacement et de séjour dans les conditions définies par la réglementation, les frais d'enseignement (dans la limite de 200 euros par an et par élu), la compensation de la perte éventuelle de revenu justifiée par les élus dans le cadre du congé de formation dont ils ont bénéficié dans les conditions définies par la réglementation

DECIDE que les frais de formation des membres du Conseil Municipal sont inscrits annuellement au budget communal chapitre 65 –article 6535 dans la limite de 1000 € annuels.

Dématérialisation des communications avec les élus

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de la dématérialisation des invitations et des communications avec les membres du conseil municipal

APPROUVE l'abonnement par la commune à la plateforme FAST du Groupe Caisse des Dépôts, pour la dématérialisation des invitations

APPROUVE l'acquisition et le paramétrage de tablettes tactiles pour la mise à disposition d'interfaces pour lire, traiter et archiver les invitations, par convention après signature d'une charte informatique

Désignation des délégués à la commission des impôts directs

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE en qualité de commissaires titulaires et suppléants les membres ci-après :

Personnes domiciliées dans le périmètre de la commune	
Titulaires	Suppléants
ANDREU Jérôme	VAN ZUMMEREN Roël
BAUDOUIN Alexandre	BAREILLE Corinne
BEYRIES Philippe	TURRO BARRERA Frédérique
BOLZACCHINI Laurent	SONNINO Marie – Eve
CARDONA Alexandre	LAURENT Cécile

CHATILLON Didier	MARCHAL Rose
COTRET Serge	BARHARES Patrick
DUBRAC Gérard	MARTIAL Vanessa
DUCASSE Marie	BABOU Jean – Michel
GARCIA Marie – Paule	MONTANE SEAILLES Marie Claude
LARREY Arlette	HURABIELLE DIDIER
SACRE Thierry	OUADDANE Atika
CASALE Nathalie	SABATHIER Geneviève
MARTINEZ Françoise	LANXADE Eric
PINSON Alain	CASTERAN Josselyne
ROUSSE Jean - François	CASTELNAU Maxime
Personnes domiciliées hors périmètre de la Commune	
MARIN Alain	DULOSTE Christelle

Plan communal de sauvegarde : comité de pilotage

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE en qualité de membres du comité de pilotage du Plan Communal de Sauvegarde : M. Gérard DUBRAC, M. Philippe BEYRIES (élu référent), M. Roël VAN ZUMMEREN, Mme Corinne BAREILLE et M. Alain PINSON

Budget assainissement : affectation du résultat 2013

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget 2014, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2013 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	F	149 599.08
2°) – le surplus (A+B+F) est reversé à la collectivité de rattachement et porté sur la ligne budgétaire 672 « Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement »		539 817.97

Durée d'amortissement des biens du budget de l'eau

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les durées d'amortissement de certaines immobilisations du budget de l'eau comme suit :

- travaux réseaux 30ans
- acquisitions 20 ans
- acquisitions inférieures à 1 000 euros 1 an

Durée d'amortissement des biens du budget de l'assainissement

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les durées d'amortissement de certaines immobilisations du budget de l'assainissement comme suit :

- travaux réseaux 30ans
- acquisitions 20 ans
- acquisitions inférieures à 1 000 euros 1 an

Tarifs du Théâtre

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par **23 voix POUR**, **1 abstention** (Mme SABATHIER) et **4 voix contre** (M. GALLARDO, Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH)

FIXE les tarifs du théâtre municipal comme suit :

- Location par jour de spectacle de la salle avec chauffage : 810 €
- Location par jour de spectacle de la salle sans chauffage : 580 €
- Location par jour de spectacle pour les associations Condomoises : 250 €
- Tarif conférence : 150 €
- Chauffage uniquement : 230 €

Grille tarifaire des saisons culturelles

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la grille tarifaire des saisons culturelles comme suit :

Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
A1 - Normal 13€	B1 - Normal 10€	C - Enfant 5€	D1 - Adulte 5€
A2 - Réduit 11€	B2 - Réduit 8€		D2 - Enfants 3€
A3 - Groupe 6€	B3 - Groupe 5€		

Critères Tarif Réduit : 12 – 18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA

Critère groupe : à partir de 10 personnes

Grille tarifaire des spectacles de la saison culturelle été 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE la grille tarifaire de la saison culturelle été 2014 comme suit :

Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D
A1 - Normal 13€	B1 - Normal 10€	C - Enfant 5€	D1 - Adulte 5€
A2 - Réduit 11€	B2 – Réduit 8€		D2 - Enfants 3€
A3 – Groupe 6€	B3 – Groupe 5€		
Spectacles concernés : Spectacles de théâtre organisés par la Boîte à Jouer : Mardis de l'été Les Mousquetaires, le 14 juin 2014		Spectacles concernés : Spectacles de théâtre organisés par la Boîte à Jouer : Mardis de l'été Les Mousquetaires, le 14 juin 2014	

Critères Tarif Réduit : 12 – 18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA

Critère groupe : à partir de 10 personnes

DECIDE que le tarif Groupe ne s'appliquera pas aux spectacles de théâtre organisés par la Boîte à Jouer, Mardis de l'été et au spectacle « Les Mousquetaires » : les tarifs seront donc de 13€ (normal) ou 11€ (réduit).

Tarifs des mardis de l'été 2014

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les tarifs 2014 dans le cadre des mardis de l'été comme suit :

Frais de participation	Traiteur/ restaurateur	Producteurs/Petit service de restauration	Producteurs exposants	Exposants/ Artisanat d'art	Associations/ Sites à visiter
Forfait pour 5 dates	160 €	80 €	50 €	50 €	25 €

Demande de subvention pour indemnisation des dégâts liés aux précipitations exceptionnelles de mai 2013

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution d'une subvention d'un montant de 4492,43€ par la préfecture du Gers au titre des dégâts occasionnés par les précipitations exceptionnelles du 31 mai 2013

APPROUVE le plan de financement ci-après :

ANNEE	DEPENSES		FINANCEMENT	
	TRAVAUX	MONTANT	Préfecture	FONDS PROPRES
2014	Réparation voirie	13 770,00	4 492,43	11 599,17
	Enrochement	2 321,60		
Total		16 091,60	4 492,43 €	11 599,17

Demande de subvention pour les travaux des stations d'épurations de Lialores et Herret

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention aussi substantielle que possible du Conseil Général, de l'Agence de l'Eau et de tout organisme susceptible d'apporter son concours,

APPROUVE le plan de financement ci-après :

ANNEE	DEPENSES		FINANCEMENT			
	TRAVAUX	MONTANT	Conseil Général	Conseil Régional	Agence de l'Eau	FONDS PROPRES & EMPRUNTS
2014	Station de Lialores	74 813,35	28 000,00	28 000,00	28 000,00	61 381,65
2014 ou 2015	Station de Herret	70 568,30				
Total		145 381,65€	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	61 381,65 €

Remboursement des frais de garde et d'assistances de personnes dont ont la charge les conseillers municipaux

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par **22 voix POUR**, **5 abstentions** (M. GALLARDO, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER), et **1 voix contre** (MARTINEZ)

DECIDE du remboursement aux conseillers municipaux qui ne perçoivent pas d'indemnités de fonction, sur présentation d'un état de frais, des frais de garde d'enfants, des frais d'assistance aux personnes âgées, handicapées et des frais d'assistance aux personnes qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile, engagés en raison de la participation aux séances plénières du conseil municipal, aux réunions des commissions dont ils sont membres et instituées par délibération du conseil municipal, aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désigné pour représenter la commune, dont le montant horaire ne peut excéder celui du salaire minimum de croissance

Caserne de gendarmerie : projet de réhabilitation/reconstruction

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par **22 voix POUR, et 6 voix contre** (M. GALLARDO, Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATIER)

ABANDONNE le projet de construction d'une nouvelle caserne selon le montage juridique « décret 93 » ou tout autre montage juridique ;

DECIDE d'améliorer les conditions de vie et de travail des militaires de la gendarmerie de Condom ainsi que de leur famille

DECIDE d'effectuer une restructuration / extension des bâtiments de la caserne actuelle (locaux de service et techniques et logements) dans le cadre du décret du 28 janvier 1993 avec l'octroi d'une subvention ;

DECIDE du financement des travaux assuré par la collectivité via un emprunt bancaire ;

DECIDE, qu'en cas d'accord de la DGGN pour ce projet, la mairie suivra le nouveau référentiel des besoins et prendra en charge les éventuels déménagements et prises à bail durant les travaux pour les militaires et leurs familles ;

DECIDE que la commune lancera le marché de maîtrise d'œuvre dès l'obtention de l'accord de la DGGN;

DECIDE que le mode de calcul du futur loyer sera évalué par France Domaine au vu de la nature et du coût des travaux effectués.

Restitution à la commune d'une partie des locaux mis à disposition de la société GDF-SUEZ avenue d'Aquitaine

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

SOLLICITER et accepter la restitution des bâtiments A et C, ainsi que ainsi que la totalité de l'assiette foncière des parcelles AL78 et AL80 dont l'entrée en jouissance sera concrétisée par la remise des clés conformément à la convention de restitution du 9 novembre 2009,

SOLLICITER le déplacement du poste de livraison vers la station d'émission,

SOLLICITER le déplacement de la canalisation TIGF-HP

Acquisition avenue de l'Armagnac

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de l'acquisition, par acte notarié, de la propriété immobilière sise à Condom, 14 avenue d'Armagnac cadastré AW 34, 35 et 210 moyennant 30 000 euros

DECIDE que les crédits seront inscrits au budget 2014 de la commune,

AUTORISE le Maire à signer l'acte notarial

CHARGE le Maire de la conservation de l'acte notarié d'acquisition

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Redevance d'occupation du domaine public à la capitainerie et au port

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

FIXE le montant de la redevance d'occupation pour le droit d'amarrage des bateaux 5 500 €

FIXE le montant de la redevance d'occupation concernant les réserves du rez-de-chaussée et une partie du quai à 1 500 €
DECIDE que ces tarifs s'appliqueront à compter du 15 juin 2014

Convention de travaux et de servitude

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'une convention de travaux et servitude, modifiée, avec Monsieur LAGLEYZE relative à l'implantation de canalisations destinées à l'alimentation du château d'eau de Moussaron (refoulement) et à la distribution d'Eau Potable en bordure de la route de Mézin (RD110)
AUTORISE le Maire à signer tous actes nécessaires par devant notaire
AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Convention de travaux et de servitude

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'une convention de travaux et servitude, modifiée, avec Monsieur FAGET relative à l'implantation de canalisations destinées à l'alimentation du château d'eau de Moussaron (refoulement) et à la distribution d'Eau Potable en bordure de la route de Mézin (RD110)
AUTORISE le Maire à signer tous actes nécessaires par devant notaire
AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Groupement de commandes entre la commune et le CCAS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de la constitution d'un groupement de commandes entre le Centre Communal d'Action Sociale et la Commune dans le cadre du marché public de services pour la souscription des contrats d'assurance risques statutaires
DECIDE que le groupement aura compétence pour la consultation, après avis éventuel de la commission d'appel d'offres
APPROUVE les termes et conditions de la convention de groupement de commandes
AUTORISE le Maire à la signer.
AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Commission d'appel d'offres pour le groupement de commandes entre la commune et CCAS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE que la commission d'appel d'offres sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres
DESIGNE pour le compte de la Commune :

- M. DUBRAC en tant que titulaire
- Mme DELPECH en tant que suppléante

Marché d'assurance contre le risque statutaire

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à lancer un marché d'assurance contre les risques statutaires des agents communaux, sous la forme d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 57 et 59 du code des Marchés Publics, pour une durée de deux ans et un montant prévisionnel de 200 000€ HT

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Restauration du tableau « L'Assomption de la Vierge » : projet d'investissement et plan de financement

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le plan de financement ci-après :

ANNEE	DEPENSES		FINANCEMENT			
	TRAVAUX	MONTANT	DRAC	Conseil Général	Conseil Régional	FONDS PROPRES*
2014	Restauration cadre	5 100,00	2 900,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €	2 900 €
	Restauration toile	6 500,00				
Total		11 600,00	2 900,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €	2 900 €

SOLLICITE une subvention aussi substantielle que possible de la part de la DRAC, du Conseil Régional Midi Pyrénées, du Conseil Général du Gers et tout autre organisme susceptible d'apporter son concours

PREND ACTE du financement, à hauteur de 50%, du reste à charge de la commune, estimé à 2900€, par l'association « Les Amis du Goalard »

Avenant au marché de réhabilitation de l'ancienne perception : démolition – gros œuvre

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant au marché de démolition – gros œuvre, dans le cadre de la réhabilitation de l'Ancienne Perception

Emplois été jeune

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire cette opération en 2014 avec un effectif entre 60 et 70 jeunes répartis sur quatre sessions de deux semaines,

SOLLICITE les subventions auprès des différents organismes susceptibles d'apporter leur aide financière.

INSCRIT les crédits nécessaires à l'indemnisation des jeunes au budget 2014 de la commune à l'article 6218.

CREATION D'EMPLOI

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de la création, à compter du 1er juillet 2014, d'un emploi de catégorie B de la filière technique, au grade de technicien territorial

DECIDE que le tableau des emplois sera modifié en conséquence

DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants

Instauration d'astreintes techniques

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'instaurer un régime d'astreintes d'exploitation et de décision, au bénéfice des agents territoriaux à compter du 1^{er} juillet 2014, selon les modalités définies ci-après :

Situations donnant lieu à astreintes	Services et emplois concernés	Modalités d'organisation
<p><u>Astreintes d'exploitation :</u> Situation des agents tenus, pour les nécessités du service, de demeurer à leur domicile ou à moins de 50 km de Condom, afin d'être en mesure d'intervenir</p> <p><u>Astreinte de décision :</u> Situation du personnel d'encadrement pouvant être joint, par l'autorité territoriale, en dehors des heures de services normales, afin d'arrêter les dispositions nécessaires.</p> <p>Ces deux types d'astreintes étant exclusives l'une de l'autre.</p>	<p>Emploi de direction des services techniques</p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>astreintes de nuit</u> : de 17h30 à 8h• <u>astreintes de semaine</u> : du lundi 8h au lundi suivant 8h,• <u>astreintes de week-end</u> : du vendredi 17h30 au lundi 8h• <u>astreintes de samedi, dimanche, jours fériés ou couvrant une journée normalement non travaillées</u> : de 8h à 17h30 <p>Ces astreintes donneront lieu à rémunération dans le cadre réglementaire</p>



Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
l'Adjointe,

Gérard DUBRAC
Marie Paule GARCIA